

AMENDEMENT

N° 000218



Conseil régional

Groupe Europe Ecologie - Les Verts

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013

Rapport n° CR 114-13

Projet de budget pour 2014

### AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges  
Annexe 5 – Formation professionnelle, apprentissage et emploi  
Fonctionnement  
Chapitre 931 – Formation professionnelle et apprentissage  
Sous-fonction 11 – Formation professionnelle  
Programme « Accompagnement de la formation des salariés »  
Action « Accompagnement de la formation des salariés »

**L'action est abondée de 0,1 M€ en AE et de 0,1 M€ en CP.**

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part d'autofinancement.

#### Exposé des motifs :

Bien que la formation des salariés ne soit pas une compétence régionale, la Région a une responsabilité particulière pour engager le territoire dans la transition écologique de son économie. Dans ce contexte, la formation des salariés du secteur du bâtiment est centrale.

En cohérence avec les préconisations des Etats Généraux de la conversion écologique et sociale et de son groupe dédié au bâtiment, il est nécessaire de renforcer la formation professionnelle des salariés sur des savoir-faire liés à l'éco-construction. Qu'il s'agisse des compétences en matière d'isolation, mais aussi de l'intégration d'éco-matériaux dans la construction (bâtiments biosourcés...), l'accès à la formation pour les salariés des petites entreprises franciliennes du bâtiment est un véritable enjeu. En partenariat avec l'OPCA Constructys Ile-de-France, la Région pourra ainsi espérer financer la formation de 150 salariés franciliens, soit le triple de ce qui a été réalisé en 2013 sur ce thème.

Mounir SATOURI